

B. 58
Arthure Imil
Clement

Le vingt septembre mil huit cent quatre vingt neuf
nous, sousigné curé de cette paroisse, avons baptisé
Arthure Imil, né le veilt, fils légitime de Joseph
flamant, cultivateur et d'Alphina Charlebois de cette
paroisse. Le parrain a été Benoit Charlebois
cultivateur et la marraine Josephine, épouse de
Cédry sousigné moi que le père de parrain et la marraine
Joseph Agault
Joseph Clement
Lecture faite

C. Dufour, curé

B. 59
Joseph George
Deschamps

Le dix sept septembre mil huit cent quatre vingt neuf
nous, sousigné curé de cette paroisse, avons baptisé
Joseph George, né le même jour, fils légitime de Jean
Baptiste Deschamps fermier et de Marie Guilbault
de cette paroisse. Le parrain a été Albert Guilbault
et la marraine Rose Marie Deschamps qui a
le père aut. déclaré ne savoir signer. Lecture faite

C. Dufour, curé

B. 60
Marie Angeline
Devay

Le vingt septembre mil huit cent quatre vingt neuf
nous, sousigné curé de cette paroisse, avons baptisé
Marie Angeline, née le même jour, fille légitime de Joseph
Devay fermier et de Catherine Lacombe de cette paroisse.
Le parrain a été Antoine Legras père notaire et la marraine
Rose Devay, son épouse aussi de cette paroisse qui a
que le père aut. déclaré ne savoir signer. Lecture faite

C. Dufour, curé

M. 5
Adolphe Lefebvre
et
Marie Léger

Le vingt quatre septembre mil huit cent quatre vingt neuf
après la publication d'une ban de mariage faite au prône
de notre messe paroissiale, semblable publication
ayant été faite en la paroisse de Notre Dame, de
Montréal comme il appert par le certifiat de
Monsieur l'Abbé de St. Paul, curé de la dite paroisse
entre Adolphe Lefebvre conducteur sur les charo
urbains, domicilié en la paroisse de Notre Dame
Montréal fils unique de Joseph Lefebvre et d'Herminie
Dumont ces père et mère de Daniel Polyasse d'une
part et Marie Marie Léger fille mineure d'Alphina

Quingiesme feuillet

Léger cultivateur et Marie Marie Léger fille mineure de
voisine d'autre part, n'ayant de conseil aucun
marché au dit mariage et où la dispense de deux bans
de mariage, accordée par Monsieur D. M. Maréchal vicaire
général de ce diocèse, n'a aussi le consentement du père
de l'épouse, nous, sousigné curé de cette paroisse, nous voyant
leur mutuel consentement de mariage et leur avoir
donné la bénédiction nuptiale en présence de Joseph
Lefebvre père de l'épouse, de Joseph Lefebvre frère de l'épouse, de
Léger son et d'Alexandre, Léger, fils de l'épouse, et de
de plusieurs autres parents et amis dont sont plusieurs
aut. signé avec les éponges. Lecture faite

M. Léger
Delafte Yefebvre
Marie Louise Léger
David. Poussin
Léger
Philippe
Joseph Lefebvre
Alexandre Léger
Alunais
Marie Léger
Joseph Léger
Ophélie Léger

C. Dufour, curé

B. 61
Joseph Octave Jean Baptiste
Langevin

Le trois septembre mil huit cent quatre vingt neuf
nous, sousigné curé de cette paroisse, avons baptisé
Joseph Octave Jean Baptiste, né le même jour, fils
légitime de Jean Langevin marchand et de Sophie
Brouilley de cette paroisse. Le parrain a été Calave,
Pharand hotelier qui a déclaré ne savoir signer et la
marraine Emma Calave sousigné aussi que le père
Dame de Marie Parent
Jean Langevin. Lecture faite

C. Dufour, curé